



## Conseil Municipal des Jeunes

### Compte-rendu du Conseil Municipal Jeunes

**Vendredi 25 Mars 2016**

Date de convocation : 15 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice: 16

Nombre de conseillers présents : 15

#### Jeunes conseillers municipaux jeunes:

Nom - Prénom	P	A	E	Nom – Prénom	P	A	E
BAUDRY Quentin	x			LECOCQ Camille	x		
BEUVIER COPIN Corentin	x			LINEUC Elsa	x		
BLIN Célian	x			MAILLARD Bertrand	x		
BOUTTIER Nessyle	x			MAILLARD Manon	x		
FROGER Théo	x			PALLUY Lara	x		
HUMBLLOT Perrine	x			PESLIER Nathan	x		
LACZNY Lou-Anne	x			SERAFIN Mathéa	x		
LAURENT Candyce			x	VERNHETTES Zia	x		

#### Personnes présentes du comité de pilotage:

Nom - Prénom	P	A	E	Nom – Prénom	P	A	E
TRIFAUT Anthony	x			DARAULT Annie			x
MARCHAND Christine	x			CHARTRAIN Annick	x		
COULON Christiane	x			HOUSSEAU Mickaël	x		
MAILLARD Laurent	x						

Les membres du comité de pilotage accueillent les enfants dans la salle du conseil municipal pour cette deuxième session plénière. Chacun prend alors sa place.

Anthony TRIFAUT salue la présence de Manon MAILLARD qui n'avait pu assister à la première réunion de travail.

Avant de commencer à travailler les points figurant à l'ordre du jour. Il est d'abord procédé à l'appel des présents. Cette tâche incombe à Corentin BEUVIER-COPIN. Il est ainsi constaté l'absence de Candyce LAURENT qui est excusée.

Ensuite, il convient de faire approuver le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2016. La lecture des principales décisions est faite par Quentin BAUDRY. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Enfin, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Célian BLIN afin d'assurer la prise de note et de rédiger le compte-rendu de la séance. Il sera aidé dans cette tâche par Christine MARCHAND.



## Conseil Municipal des Jeunes

Anthony TRIFAUT indique aux enfants qu'à l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, ils recevront une invitation pour assister aux cérémonies commémoratives sur la commune aux côtés du Maire et des membres du conseil municipal adultes et des associations des anciens combattants.

A cette occasion, les enfants pourront porter leur écharpe tricolore.

Anthony TRIFAUT demande à cette occasion aux enfants s'ils peuvent lui dire ce que représente cette commémoration du 8 mai. Les enfants savent qu'il s'agit de commémorer une guerre. Il y a confusion entre la commémoration de la Première et de la Deuxième Guerre Mondiale. Certains enfants se rappellent avoir déjà assisté à la cérémonie avec leurs camarades et leurs enseignants et participé avec notamment la lecture des noms des morts pour la France.

Anthony TRIFAUT donne aux enfants les grandes lignes de la cérémonie :

- Le Maire qui prononce un discours,
- Le dépôt de gerbes de fleurs aux Monuments aux Morts

A ce stade, il est fait référence au soldat inconnu enterré sous l'Arc de Triomphe à Paris.

### Un peu d'histoire :

**Le soldat inconnu** est un soldat anonyme qui est enterré dans un monument, **il représente symboliquement tous les soldats morts pendant la guerre.**

En France, le soldat inconnu est un soldat anonyme qui est enterré sous l'Arc de Triomphe de la place de l'Étoile à Paris. **Il représente symboliquement tous les soldats français morts pendant la Première Guerre mondiale.**

Afin d'éviter que le tombeau du Soldat inconnu ne sombre dans l'oubli, le journaliste Gabriel BOISSY suggère en 1923 qu'une Flamme du Souvenir veille nuit et jour sur la tombe sacrée. Le 11 novembre 1923, la Flamme est allumée par André Maginot, alors ministre de la Guerre. Depuis cette date, la Flamme ne s'est jamais éteinte et chaque soir, à 18h30 sous l'Arc de Triomphe, une cérémonie solennelle de ravivage y est organisée. **Ce cérémonial n'a jamais cessé depuis, même sous l'Occupation.**

La Flamme du Souvenir et le tombeau du Soldat inconnu sont aujourd'hui le symbole du sacrifice de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille pour que nous vivions dans un pays libre.

Anthony TRIFAUT rappelle les points à l'ordre du jour :

- La citoyenneté : restitution des travaux du groupe de travail sur l'écharpe tricolore et le drapeau français,
- Proposition de visite du sénat, le 15 juin 2016,
- Découverte de la mairie (les bureaux, les services),
- Organisation pédagogique des projets :
  - 1<sup>er</sup> thème : environnement-déchets et pollution,
- Questions diverses.



## Conseil Municipal des Jeunes

### 1/La citoyenneté : restitution des travaux du groupe de travail sur l'écharpe tricolore et le drapeau français,

Nos quatre jeunes conseillers (Célian, Nessyle, Perrine, Lou-Anne), ont bien travaillé sur la signification de l'écharpe tricolore et ont présenté chacun à leur tour leur travail pour certains agrémentés de dessins et d'illustrations à leurs camarades. Leur exposé a été salué par des applaudissements !

[Candyce étant absente n'a pas pu restituer son travail].

D'autres symboles de la République feront l'objet de recherches de la part de nos conseillers (les mots Liberté, Egalité, Fraternité, le drapeau tricolore, Marianne etc.)

#### Un peu d'explication...

Les maires l'arborent lors des célébrations de mariages ou des commémorations de l'Armistice. L'écharpe tricolore fait partie des attributs de fonction incontournables. Il fallait bien une loi (article D. 2122-4 du Code général des collectivités territoriales) pour réglementer ses usages. Les premiers magistrats sont ainsi vêtus de leur bande de tissu « dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice des fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur autorité ».

Cet insigne officiel est doté de « glands à franges d'or » alors que celui des adjoints et des conseillers municipaux est composé de « glands à franges d'argent ».

Attention à ne pas se tromper de sens quand on l'enfile, de l'épaule droite au côté gauche. L'ordre des couleurs doit, selon un décret du 18 décembre 2000, faire figurer le bleu près du col, par différenciation avec l'écharpe des députés et sénateurs dont le rouge flirte avec le cou. En cas de cumul de mandats, c'est l'étendard vestimentaire de la fonction nationale qui prévaut. Chaque maire a également le droit de porter son écharpe en ceinture, avec le bleu en haut.

**En principe, il n'y a pas que l'écharpe qui devrait s'inviter dans la garde-robe de chaque maire.** Le port du costume comprenant, notamment, un « habit bleu, broderie en argent, branche d'olivier au collet, chapeau français à plumes noires, épée argentée à poignée de nacre » reste en théorie obligatoire dans les cérémonies publiques en vertu de l'article 2 du décret du 1er mars 1852 : il n'a jamais été abrogé.

***Le décret du 1er mars 1852, relatif au costume des fonctionnaires et employés dépendant du ministère de l'intérieur n'est qu'une survivance historique. En effet, le port de l'uniforme, en particulier pour les maires et leurs adjoints, est tombé en désuétude depuis de nombreuses décennies.***

*Dans la pratique, c'est l'écharpe tricolore, dont le port est prévu par l'article R. 122-2 du code des communes, qui constitue la marque distinctive des maires et adjoints. Jusqu'à récemment, cet article ne comportait qu'une formule générale à l'attention des maires autorisés à porter l'écharpe tricolore, sans donner de précision sur la manière de la porter. Pour répondre à de nombreuses questions concernant le port de l'écharpe par les élus locaux, l'article R. 122-2 précité (aujourd'hui article D. 2122-4 du code général des collectivités territoriales) vient compléter le décret n° 2000-1250, du 18 décembre 2000. Cet article définit désormais clairement, d'une part, les personnes qui sont autorisées à porter l'écharpe, et, d'autre part, la façon de la porter.*



## Conseil Municipal des Jeunes

### 2/Proposition de visite du sénat, le 15 juin 2016,

L'apprentissage de la citoyenneté passe aussi par la découverte des institutions de la République. Parmi ces institutions figurent le Parlement :

- **Le Sénat**, il comprend 348 sénateurs.
- L'Assemblée nationale, il comprend 577 députés.

La découverte du Sénat appelé aussi Palais du Luxembourg est une étape de la découverte des institutions de la 5<sup>ème</sup> République.

Anthony TRIFAUT propose donc aux enfants de découvrir le Sénat et ce grâce à M. Jean Pierre VOGEL sénateur. Cette visite aurait lieu le mercredi 15 juin. Les enfants sont enthousiastes et posent d'ores et déjà de nombreuses questions sur ce déplacement.

Anthony TRIFAUT rappelle que les parents des enfants ont été destinataires d'un courrier les informant de cette proposition de visite. Dans l'hypothèse d'un accord des parents pour ce déplacement, il leur appartiendra de prévenir l'enseignant de l'absence de leur enfant le mercredi 15 juin au matin de l'école.

Anthony TRIFAUT indique que cette visite n'est pas une simple balade parisienne et qu'il conviendra de préparer ce déplacement en amont afin de pouvoir questionner le jour de la visite le sénateur et participer activement à la visite commentée du palais du Luxembourg. Nous consacrerons du temps à cette préparation lors d'un mercredi avant la visite.

Mais d'ores et déjà, Anthony TRIFAUT propose aux enfants de découvrir une petite vidéo intitulé « Bienvenue au Sénat avec Max et Nora » (la vidéo sera mise en ligne sur le site [www.montfortlegesnois.fr](http://www.montfortlegesnois.fr)).

La journée s'organiserait comme suit :

- 6 heures : Départ en car (la réservation est faite auprès d'un autocariste)
- 9 heures : Arrivée au Sénat,
- 9 heures 30 :  
Visite commentée du Palais du Luxembourg par les agents du Sénat,  
Passage dans l'hémicycle pour assister à la séance publique en fonction de l'ordre du jour ou pour siéger sur les bancs des sénateurs,
- 12 heures : déjeuner (pique-nique) dans les jardins du Luxembourg et pause (le pique-nique sera à préparer par les parents, nous y reviendrons dans les prochaines semaines)
- 14 heures : visite commentée du Jardin du Luxembourg par les Jardiniers du Sénat,
- 15 heures 30 : Gouter et rafraîchissement à l'intérieur du Sénat,
- 16 heures 15 : Départ en car et retour vers Montfort-le-Gesnois.

(Nous reviendrons vers les parents d'ici quelques semaines pour cette journée afin de leur apporter toutes les précisions utiles et répondre à leurs questions).



## Conseil Municipal des Jeunes

### 3/Découverte de la mairie (les bureaux, les services),

Anthony TRIFAUT et les membres du comité de pilotage proposent aux enfants de visiter l'ensemble de la mairie et donc de découvrir les différents postes de travail.

Deux groupes sont constitués afin de mieux se déplacer au sein des différents bureaux :

Les enfants partent à la découverte de la mairie :

#### *A l'étage :*

- Le bureau du Maire
- Le bureau de la Directrice Générale des services (elle est le collaborateur principal du maire, elle organise les services, elle exécute les décisions des élus....)
- Le bureau du service de la comptabilité et de l'urbanisme,

#### *Au rez-de-chaussée :*

- Le poste de l'accueil avec le service des cartes grises, des passeports, des cartes d'identité...
- Le bureau de l'Etat civil (qui enregistre les naissances, les mariages et les décès)
- Le bureau des associations....
- Le bureau des adjoints (c'est un bureau unique pour tous les adjoints. Il y a 5 adjoints à la mairie de Montfort-le-Gesnois).
- La salle du conseil municipal (que les enfants connaissent déjà très bien puisque les réunions de travail se tiennent dans cette salle).

#### Une petite explication

##### **La mairie, c'est quoi ?**

La mairie est un bâtiment qui abrite le bureau du maire, la salle de délibération du conseil municipal, le lieu où l'on célèbre les mariages, ainsi que divers services comme l'état-civil, l'urbanisme, les passeports.

C'est le lieu aussi qui abrite les bureaux de la Directrice Générale de la commune qui est la principale collaboratrice du Maire.

Le terme désigne le siège de la municipalité.

Traditionnellement, des symboles républicains sont présents dans la mairie, tel le portrait officiel du président de la République française en exercice ou le buste de Marianne.

Chaque commune doit posséder un hôtel de ville ou louer un local qui en tient lieu depuis 1884 (loi du 5 avril 1884).



## Conseil Municipal des Jeunes

### 4/Organisation pédagogique des projets

#### Petit rappel

Lors de la séance de conseil du 22 janvier, les jeunes conseillers municipaux ont adopté les actions suivantes :

#### **Sécurité :**

- plus de trottoirs et de passage-piétons avec une personne adulte pour la traversée des piétons (faire appel aux personnes âgées)
- accès à la salle omnisports : création d'une piste cyclables,

#### **Environnement- déchets et pollution :**

- journée sans voiture (un dimanche) avec une marche de tous pour ramasser les déchets dans rues et les espaces verts, les sous-bois etc. avec un moment de convivialité (ex. pique-nique).

#### **Fête :**

- une chasse aux trésors pour faire découvrir la commune et son patrimoine,

#### **Solidarité :**

- une journée à la maison de retraite avec les personnes âgées

Laurent MAILLARD indique aux enfants que lors de cette séance, tout le monde va travailler sur un même thème celui de :

#### **L'Environnement- les déchets et la pollution :**

Journée sans voiture (un dimanche) avec une marche de tous pour ramasser les déchets dans rues et les espaces verts, les sous-bois etc. avec un moment de convivialité (ex. pique-nique).

Deux groupes de travail sont constitués (l'un avec Laurent MAILLARD et l'autre avec Christine MARCHAND) afin de mieux travailler avec un support intitulé « la poubelle à idées » sur la journée sans voiture et le ramassage des déchets.

A partir de cette fiche les enfants sont amenés à réfléchir et à se poser les bonnes questions sur l'organisation de ces actions.

Le temps d'échange sur ce sujet ayant été trop court (les enfants ont beaucoup d'idées !), il est proposé aux jeunes conseillers municipaux de continuer à travailler sur leur fiche enfant et de les déposer à la mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres) au plus tard le 18 avril 2016 (après les vacances scolaires) à l'attention de Laurent ou de Christine.

Avant de clore la séance, Anthony TRIFAUT propose aux enfants **d'avancer l'heure de nos prochaines séances de travail à 18 heures** car nous nous apercevons que nous n'avons pas assez de temps de travail.

Cette proposition recueille l'avis favorable des enfants. Les parents sont informés de cette petite modification le soir même.

***Cette modification d'horaire est validée.***



**MAIRIE DE MONTFORT-LE-GESNOIS**



## **Conseil Municipal des Jeunes**

Anthony TRIFAUT annonce également **deux dates de travail en dehors de la séance plénière** pour continuer à travailler sur le thème de l'environnement, déchets et pollution et sur la préparation de la sortie au sénat le 15 juin 2016

- **Le mercredi 27 avril de 14 heures à 16 heures,**
- **Le mercredi 11 mai de 14 heures à 16 heures ;**

Une convocation sera adressée avec un ordre du jour pour chacune de ces deux réunions.

**Enfin la prochaine séance de conseil municipal aura lieu  
le vendredi 17 juin de 18 heures à 20 heures 30.**

*La séance est levée à 20 heures 45.*